VILLE DE SCEAUX 14 déc. 17

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2017

NOTE DE PRESENTATION

<u>OBJET</u>: Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France

Rapporteur: Patrice Pattée

L'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) et la ville de Sceaux ont formalisé une convention d'intervention foncière, approuvée par le conseil municipal lors de sa séance du 2 mars 2017 et signée le 25 avril 2017.

Cette convention définit le champ d'intervention de l'EPFIF à 7 secteurs. Il est proposé d'y ajouter un 8^e secteur :

- secteur 8 : Sentier de la Tour (terrain et immeuble situé 13 sentier de la Tour/10 rue des Chéneaux).

Sur ce nouveau secteur, la Ville a identifié un potentiel de mutation à court ou moyen terme et des enjeux urbains majeurs, nécessitant de disposer d'un levier d'intervention foncière à travers l'EPFIF. Le secteur 8 s'inscrit dans un processus actif de maîtrise foncière. Le cadre général de la convention reste inchangé.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France.

